

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-BARNABÉ**

Jeudi 19 juin 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé, tenue ce jeudi 19 juin 2025, à 19 h 00 à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Ouverture de la réunion :

La séance est présidée par monsieur le maire Guillaume Laverdière qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Outre monsieur Laverdière, est également présent :

M. Mario Massicotte, conseiller au siège numéro 4.

Sont absents :

M. Philippe Lafrenière, conseiller au siège numéro 1;
M^{me} Johanne Gélinas, conseillère au siège numéro 2;
M. Jimmy Gélinas, conseiller au siège numéro 5;
M^{me} Shanon Duhaime, conseillère au siège numéro 6.

Monsieur Martin Beaudry, greffier-trésorier, assiste à la rencontre et fait fonction de secrétaire de la réunion.

Monsieur le maire constate l'absence de quorum.

Avis d'ajournement :

Le greffier-trésorier a fait parvenir le 20 juin un avis d'ajournement pour la séance extraordinaire du 19 juin 2025 à tous les membres du conseil municipal qui étaient absents.

Faute de quorum, après avoir attendu une heure, la séance a été ajournée au mercredi 25 juin 2025 à 19 h 00, conformément à l'article 155 du *code municipal* du Québec.

À 20 h 00, faute de quorum, l'assemblée est ajournée au 25 juin 2025 à 19 h 00.

**Guillaume Laverdière
Maire**

**Martin Beaudry
Greffier-trésorier**

JE, GUILLAUME LAVERDIERE, MAIRE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU
PRESENT PROCES-VERBAL EQUIVAUT A LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES
RESOLUTIONS QU’IL CONTIENT AU SENS DE L’ARTICLE 142(2) DU CODE MUNICIPAL.

Guillaume Laverdière
Maire